



Catalogue des tarifs pour la location de salles et de matériels - 2023

LOCATION DES SALLES (hors services annexes)

	Unité	A			B					
		2022	2023	% d'évolution	2022	2023	% d'évolution	2022	2023	% d'évolution
		Particuliers Baulois (*) Associations bauloises, Ecoles et ASL			Particuliers non Baulois Associations non Bauloises			Entreprises, sociétés organisatrices d'évènements		
A- LES FLORALIES										
Grande salle sans cuisine	heure	61,00 €	61,00 €	0,0%	116,00 €	116,00 €	0,0%	332,00 €	332,00 €	0,0%
Grande salle + cuisine	heure	74,00 €	74,00 €	0,0%	143,00 €	143,00 €	0,0%	340,00 €	340,00 €	0,0%
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	29,00 €	29,00 €	0,0%	50,00 €	50,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
B- ESPACE EPONA + CENTRE DE STAGES+ TENNIS MUNICIPAUX										
Tarif par salle	heure	20,00 €	20,00 €	0,0%	60,00 €	60,00 €	0,0%	110,00 €	110,00 €	0,0%
Espace extérieur d'Epona - tarif au m ²	heure	2,00 €	2,00 €	0,0%	2,00 €	2,00 €	0,0%	2,00 €	2,00 €	0,0%
C- SALLES SPORTIVES ET SALLES POLYVALENTES (cf. plan)										
Salles festives	heure	31,00 €	31,00 €	0,0%	55,00 €	55,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
Salles sportives	heure	76,00 €	76,00 €	0,0%	143,00 €	143,00 €	0,0%	341,00 €	341,00 €	0,0%
D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES										
Maison de quartier du Guezy et d'Escoubiac - Grandes salles	heure	32,00 €	32,00 €	0,0%	55,00 €	55,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
Maison de quartier du Guezy et d'Escoubiac - Petites salles	heure	15,00 €	15,00 €	0,0%	28,00 €	28,00 €	0,0%	47,00 €	47,00 €	0,0%
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoubiac	heure	15,00 €	15,00 €	0,0%	55,00 €	55,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
E- AUTRES SALLES										
Salle du conseil municipal	heure									
Parc des Dryades + Forfait montage et démontage	jour							847,00 €	847,00 €	0,0%
	Forfait							626,00 €	626,00 €	0,0%
F- SALLE DE RECUEILLEMENT et des FAMILLES CIMETIERE PARC										
Salle de recueillement	heure	43,00 €	43,00 €	0,0%						
Salle des familles	heure	27,00 €	27,00 €	0,0%						
Forfait salles de recueillement et des familles		64,00 €	64,00 €	0,0%						
DEPASSEMENT HORAIRE										
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	187,00 €	187,00 €	0,0%	187,00 €	187,00 €	0,0%	187,00 €	187,00 €	0,0%

		2022	2023	% d'évolution	2022	2023	% d'évolution
Unité		Administration et collectivités			comités d'entreprises syndics		
<u>A- LES FLORALIES</u>							
Grande salle sans cuisine	heure	60,00 €	60,00 €	0,0%	116,00 €	116,00 €	0,0%
Grande salle + cuisine	heure	74,00 €	74,00 €	0,0%	143,00 €	143,00 €	0,0%
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	30,00 €	30,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
<u>B- ESPACE EPONA + CENTRE DE STAGES+ TENNIS MUNICIPAUX</u>							
Tarif par salle	heure	18,00 €	18,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
Espace extérieur d'Epona - tarif au m²	heure	2,00 €	2,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
<u>C- SALLES SPORTIVES ET SALLE POLYVALENTE (cf. plan)</u>							
Salles festives	heure	30,00 €	30,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
Salles sportives	heure	74,00 €	74,00 €	0,0%	143,00 €	143,00 €	0,0%
<u>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</u>							
Maison de quartier du Guezy et d'Escoubiac - Grande salle	heure	30,00 €	30,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
Maison de quartier du Guezy et d'Escoubiac - Petite salle	heure	14,00 €	14,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoubiac	heure	14,00 €	14,00 €	0,0%	83,00 €	83,00 €	0,0%
<u>E- AUTRES SALLES</u>							
Salle du conseil municipal	heure	37,00 €	37,00 €	0,0%			
Parc des Dryades + Forfait montage et démontage	jour	830,00 €	830,00 €	0,0%			
	Forfait	614,00 €	614,00 €	0,0%			
Autre salle de réunion de l'hôtel de ville	heure	12,00 €	12,00 €	0,0%			
<u>DEPASSEMENT HORAIRE</u>							
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	183,00 €	183,00 €	0,0%	187,00 €	187,00 €	0,0%

Une majoration des tarifs de +15% sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe.

LOCATION DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES DE LA PRESQU' ÎLE

La location de matériel est consentie uniquement aux associations bauloises qui œuvrent dans le cadre d'une manifestation d'intérêt général et à titre de solidarité aux communes de la communauté d'agglomération.

Le matériel est accordé en fonction des disponibilités. La location est décomptée par jours entiers auxquels il convient d'ajouter les frais de mise en place (transports, heures d'intervention)

	Unité	2022	2023	% evolution
Barnums				
↳ Barnums "Abriminute"	m ² /J	48,00 €	49,00 €	2%
↳ Barnums bâchés ou châpiteaux	m ² /J	168,00 €	171,50 €	2%
Barrieres	U/J	5,00 €	5,50 €	10%
Chaises	U/J	5,00 €	5,50 €	10%
Extincteurs	U/J	27,00 €	27,50 €	2%
Grilles d'exposition	U/J	5,00 €	5,50 €	10%
Mâts	U/J	9,00 €	9,50 €	6%
Panneaux	U/J	6,00 €	6,50 €	8%
Parquets	m ² /J	5,00 €	5,50 €	10%
Podiums	m ² /J	6,00 €	6,50 €	8%
Tables	U/J	7,00 €	7,50 €	7%
Prêt de plantes	U/J	6,00 €	6,50 €	8%
tableau électrique	U/J	58,00 €	59,00 €	2%
Sonorisation	U/J	276,00 €	281,00 €	2%
Micro HF	U/J	56,00 €	57,00 €	2%
Séparateur Plexi COVID	U/J	10,00 €	10,50 €	5%

	Unité	2022	2023	% evolution
BAAVA/DALITUB	U/J		10,00 €	
Drapeaux/housse oriflammes/rollup	U/J		4,65 €	
Parc à vélo	U/J		5,30 €	
Isoloir	U/J		7,30 €	
Urne	U/J		5,30 €	
Contener de 600 litres	U/J		10,60 €	
Pupitre	U/J		25,00 €	
Plots béton	U/J		20,00 €	
Portant avec cintre	U/J		10,50 €	

Toutes pièces manquantes, détériorées ou en réparation seront facturées à l'utilisateur.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les montants sont affichés TTC. Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, un forfait additionnel sera appliqué désormais pour toutes les locations de salles par le service Relation Citoyens. Le tarif association concerne les associations qui sont créées depuis plus d'un an. Pour les associations de moins d'un an, **le tarif B** est appliqué. Les tarifs de location de salles s'entendent avec le matériel existant hors services annexes.

Les prestations annexes facturées en plus de la location :

- branchements électriques complémentaires (forfait de 250 €)
- barnums, tables chaises podium (coût unitaire/jour de location)
- les prestations liées à la sécurité, le cas échéant (SSIAP)

() Le particulier Baulois devra fournir un justificatif de domicile et sera le seul responsable de la location.*

Les manifestations à caractère commercial : pour toute manifestation liée à une démarche commerciale (forum, salon, exposants, concert etc...) ou professionnelle (même informative en direction d'un public bien ciblé), **le tarif C** sera appliqué quel que soit le type d'organisateur (particulier, association, entreprise).

Le principe général est la non-gratuité pour toute occupation et utilisation du domaine public. Néanmoins, selon l'article L2144-3 du CGCT, la gratuité peut être accordée aux :

Associations Bauloises d'intérêt général.

Il est proposé d'accorder aux associations Bauloises, utilisant les salles municipales de La Baule, le droit à 4 gratuités par an pour les réunions statutaires. La durée d'une réunion statutaire est fixée de façon forfaitaire pour une durée de 3 heures, avec une extension d'1h30 lorsqu'elle s'achève avec un pot de l'amitié.

Toute extension du créneau, en raison notamment de manifestations festives, fera l'objet d'une facturation.

Toutes les associations bauloises dont les bénéficiaires sont intégralement reversés à une œuvre labellisée d'intérêt général au niveau national bénéficiera d'un tarif spécial forfaitaire à la journée 200 €/salle utilisée (Dans le cas de lotos caritatifs, seule une amplitude horaire de 7 h sera accordée pour ce tarif spécial - incluant montage et démontage).

Les associations qui disposent de locaux mis à disposition par convention sont redevables du coût horaire de mise à disposition de locaux situés dans un autre équipement municipal.

Sécurité : *les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur ou aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.*

Réunions politiques : Les partis politiques ont le statut d'association régie par la loi de 1901. Le pluralisme et la mise en concurrence des différentes formations politiques sont un des fondements de la démocratie et de la liberté d'opinion, à ce titre, ils bénéficient tous d'un traitement équitable en matière de location de salles, selon les modalités suivantes :

Dans l'année pré-électorale pour le soutien d'un candidat

- Gratuité des salles et matériels municipaux déjà présent dans les salles
Afin de garantir l'équité de traitement pour tous les partis politiques : fixation au maximum de 3 passages dans les 6 quartiers de la commune.
- Universités d'été/séminaires/réunions publiques... hors période pré-électorale : pas de gratuité, l'organisation de ce type de manifestation est soumise à redevance (**tarif A**)
- Réunions associatives : Principe de 4 gratuités par an pour les réunions statutaires uniquement d'une durée de 4h30 mn maximum

La gratuité de la salle suppose la gratuité des matériels en fonction des stocks disponibles et des possibilités des services municipaux.



Pour toutes vos demandes de prêt de matériel ou pour la réservation de salles,

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

salle-materiel@mairie-labaule.fr